

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Dimanche dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 9 mars.

Moniteur du 7 mars.

PARTIE OFFICIELLE.

Un décret en date du 2 mars porte :

« Art. 1^{er}. Il sera procédé au dénombrement de la population par les soins des maires, dans le cours de la présente année.

« Art. 2. Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application de la loi sur l'organisation municipale les catégories suivantes :

» Corps de troupes de terre et de mer ; maisons centrales de force et de correction ; maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus ; maisons d'arrêt, de justice et de correction ; bagnes ; dépôts de mendicité ; asiles d'aliénés ; hospices ; lycées impériaux et collèges communaux ; écoles spéciales ; séminaires ; maisons d'éducation et écoles avec pensionnat ; communautés religieuses ; réfugiés à la solde de l'Etat ; marins du commerce absents pour les voyages de long cours. »

Moniteur du 8 mars.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Sénat a adopté son adresse en réponse au discours de la Couronne, par 128 voix contre 3. La discussion du projet d'adresse, au Corps législatif, commencera seulement lundi.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 6 de ce mois :

A 3 1/2 pour cent par an pour les bons de 3 à 5 mois ;
 A 4 pour cent pour les bons de 6 à 11 mois ;
 A 4 1/2 pour cent pour les bons à un an.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 5 mars, porte prolongation des congés de semestre jusqu'au 1^{er} mai prochain.

Les militaires en congé à titre de soutiens de

famille, cas d'exemption, convalescence, &c., et qui ne demandent pas à rentrer au corps, recevront des prolongations de six mois.

Leurs titres de congé actuels seront adressés, à cet effet, à M. le ministre de la guerre, au fur et à mesure de leur expiration, par les soins des chefs de brigade de la gendarmerie.

Ainsi, tous les congés temporaires, à quelque titre que ce soit, sont prolongés de six mois, excepté pour les semestriers qui rejoindront leur corps le 1^{er} mai.

En vertu d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 18 février 1861, la Faculté des Lettres ouvrira, le lundi 8 avril prochain, à huit heures du matin, sa deuxième session d'examen de 1860-1861.

Le registre d'inscription sera clos le mercredi 3 avril, à six heures du soir.

L'inscription n'étant définitive qu'autant que les droits ont été consignés, les candidats sont invités à en faire le versement, au plus tard le 5 avril. Ils seront informés aussitôt du jour où leur examen aura lieu. Le montant des droits est de 102 fr. 35 c.

D'après le projet de loi sur le budget de 1862, qui a été distribué mercredi, les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à un billion 929 millions 448,725 fr. Les voies et moyens ordinaires et extraordinaires, à un billion 941 millions 50,275 fr. L'excédant de recettes est donc de 41 millions 581,550 fr. Les dépenses des nouveaux départements annexés s'élèvent à 13 millions 113,366 fr. Les recettes pour les mêmes causes s'élèvent à 13 millions 428,477 francs, soit un excédant de recettes de 315,111 francs.

Indépendamment des nouveaux départements, le budget des dépenses ordinaires offre une augmentation de 60 millions 990,000 francs sur le précédent. Le budget des recettes présente une augmentation de 84 millions environ.

La Chambre des représentants belges, dans sa séance du 6 mars, a adopté le projet de loi

rétablissant le cours légal de la monnaie d'or française en Belgique, et autorisant le gouvernement à frapper des pièces de 10, 20 et 40 fr.

AFFAIRE MIRÈS.

Le comte de Germigny, administrateur judiciaire de la société J. Mirès et C^o, dite *Caisse des Chemins de fer*, ayant reçu des réclamations verbales et par écrit, relatives à des dépôts de titres, a l'honneur d'inviter les réclamants à lui faire connaître, au siège de la société, le numéro de leurs récépissés et le détail de leurs valeurs. Il prévient, en outre, que le bureau des réclamations, rue Richelieu, 99, est ouvert tous les jours, excepté le dimanche, de 10 à 3 heures, pour centraliser les renseignements et faciliter les vérifications, dont la lenteur, regrettable, mais inévitable, est une garantie du soin qui préside à leur accomplissement.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. Balson, conseiller de préfecture, présidera les opérations du tirage au sort qui doivent avoir lieu aujourd'hui à Roubaix.

C'est à tort que les journaux belges ont annoncé que les conseils de révision s'assembleraient avant l'époque désignée ; rien n'a été changé à ce sujet et les opérations du conseil de révision auront lieu cette année à l'époque ordinaire.

Nous recevons communication de la lettre suivante, adressée par la Chambre consultative de Roubaix à S. E. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics :

« Monsieur le Ministre,

» Pour la quatrième fois, et sans y être excitée par aucune influence du dehors, la Chambre consultative de Roubaix, ne prenant en considération que les véritables intérêts de ses manufactures, sollicite avec énergie le maintien de l'époque la plus reculée pour l'entrée des mar-

chandises anglaises, c'est-à-dire, celle du 1^{er} octobre de cette année.

» Dans la discussion de l'adresse du Sénat, nous avons entendu, avec plus de regret que de surprise, se produire cette étrange erreur que nous obéissions à un mot d'ordre parti de Paris. Nous repoussons cette assertion comme calomnieuse et outrageante pour notre indépendance et notre patriotisme. Nous ne recevons de mot d'ordre que de nos convictions. Ces convictions sont désintéressées et n'ont d'autre mobile que le bonheur et la grandeur de la France.

» Nous n'accordons à personne le droit de les mettre en suspens.

» Mais, en revanche, combien n'avons-nous pas été heureux d'entendre une voix grave et respectée s'élever pour dire :

« Il faut remettre en honneur les vraies sources du bien être qui sont le travail, l'économie, la modération dans les désirs et dans les jouissances, avec un peu plus de modestie et moins d'étalage dans la tenue. »

» Voilà de sages et dignes conseils auxquels nous applaudissons avec d'autant plus de chaleur qu'ils expriment plus fidèlement les sentiments de nos laborieuses populations.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc. »

Le sieur Valmy, fileur à Roubaix, a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 25 fr. d'amende et aux dépens pour avoir occasionné une blessure au sieur Ridèle, son rattaché, en commettant l'imprudence de mettre en marche un métier dont ce dernier graissait les engrenages.

Le chef de l'établissement où l'accident s'est produit a été condamné comme civilement responsable.

Jeudi, vers huit heures du soir, M. Louis Barbieux, maître maçon à Roubaix, se promenait chez le sieur Hanotte-Badillon, rue l'Avocat, pour recevoir une note de 80 fr.

L'apparition d'un créancier mit fort en colère le débiteur Hanotte qui renversa violemment M. Barbieux dont le pied droit fut brisé.

Le sieur Hanotte-Badillon donnera prochaine-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 MARS 1861.

MASQUE ET VISAGE.

(1792).

FREDERIC. — Que feriez-vous à ma place ?
 GUSTAVE. — Ce que vous faites, Sire.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro).

Gustave, ainsi interpellé, se leva : une vive émotion s'était manifestée sur son visage : il prit les mains de Rudbek, et, les larmes dans les yeux, il lui dit :

— Eh quoi ! c'est moi que vous soupçonnez ? vous qui me connaissez, vous que j'ai laissé lire dans mon âme ? le sort des rois est triste : leur parole vaut moins que celle du dernier de leurs sujets. Rudbek, vous étiez présent lorsque j'ai juré l'acte de sûreté. Je n'ai rien oublié de ce que j'ai promis alors. Croyez-moi, mon vieil ami, croyez-moi.

L'émotion de Gustave avait gagné Rudbek : il tomba à ses pieds en lui demandant pardon de ses soupçons ; mais le roi le releva avec bonté, et se jeta dans ses bras où il donna pendant longtemps un libre cours à sa sensibilité. Rudbek le quitta après avoir reçu de nouvelles assurances, désormais inutiles, de son attachement inviolable aux lois et à la liberté de la Suède :

et quand il se rendit dans le sein du comité secret qui délibérait sur les mesures à prendre, son premier soin fut de se porter garant pour Gustave : « Ce jeune homme, dit-il, est incapable de tromper qui que ce soit. »

Cependant le lendemain le bruit se répandit de bonne heure dans Stockholm que les deux frères du roi levaient à la hâte une armée ; que déjà plusieurs régiments s'étaient joints à eux ; l'alarme fut générale, et de nouveaux soupçons se reportèrent sur Gustave. Défense fut affichée de laisser sortir de la ville le roi, qui, du reste, se soumettait à tout, approuvait toutes les mesures prises par le sénat, et qui envoya l'ordre écrit de sa main aux deux princes de remettre le commandement de leurs troupes au baron de Funck, nommé gouverneur de la Scanie, et de venir le trouver à Stockholm. Mais en même temps que cet ordre leur était expédié, les princes expliquaient par un message aux états le motif de leur conduite : ils n'avaient pris les armes, disaient-ils, que pour faire rentrer dans le devoir le rebelle Hellichius, et arrêter par un châtement prompt et terrible ceux qui seraient tentés d'imiter son exemple.

Toutes les affaires cessèrent dans Stockholm. La ville entière livrée aux nouvelles les plus contradictoires fermentait comme une ruche troublée. On sentait l'approche de l'ennemi, mais cet ennemi, qui jetait partout la terreur, était encore invisible : deux citoyens qui s'abordaient n'avaient que des craintes à se communiquer, et pas de mot de ralliement à échanger. On ne pouvait dire ni ce qu'on redoutait, ni ce qu'on espérait. Tous les pouvoirs, celui des états et celui du roi, chancelaient sur leur base, dans ce craquement général ; le sol, tremblant sous les pas, allait se couvrir de débris, mais

qui se ferait un piédestal de ces ruines ? La main cachée qui avait déchaîné la tempête, serait-elle assez forte pour la retenir ?

Des patrouilles nombreuses de cavalerie bourgeoise circulaient dans les rues en attendant qu'un bataillon du régiment d'Upland et un de celui de Sudermanie pussent venir au secours de la ville. L'activité de Rudbek suffisait à tout, à ses fonctions de membre du comité secret, à ses devoirs de gouverneur général. Plusieurs fois, la nuit, la voix de Gustave répondit à sa voix. Le roi, en effet, prisonnier dans sa capitale, mais non consigné dans son palais, faisait la ronde mêlé aux citoyens de tout rang, causant de préférence avec les plus obscurs, choquant son verre contre le verre des ouvriers que ses paroles familières enivraient autant que les liqueurs qu'il leur versait, et mettait sa main dans des mains sales et calleuses qui pouvaient lui briser les doigts dans leur rude étreinte. Ici, il distribuait de l'argent à de pauvres familles : là, il se faisait raconter par la foule ses souffrances de tous les jours depuis la famine que n'avait su ni prévoir ni soulager l'imprévoyance des états. Il ignorait tous ces maux, et avait cru que ses intentions paternelles avaient été comprises par ceux qui devaient servir d'intermédiaires entre lui et son peuple. Chacune de ses paroles, chacune de ses actions, était accueillie par des cris de *Vive Gustave !* La multitude ne voyait plus en lui, un maître, mais un ami, un égal. *Tu es digne d'être notre roi*, lui disait en lui frappant sur l'épaule, un ouvrier du port, et Gustave répondait par un sourire. Dans le court espace de deux nuits, il était devenu l'idole de la populace, et s'était créé une milice improvisée parmi cette classe d'hommes dont les poings renversent les murailles et bri-

sent le fer.

Une fois, pendant qu'il donnait ordre à un boulanger de peser devant lui des pains qui n'avaient pas le poids, et qu'il le condamnait à nourrir gratis pendant deux jours ceux qu'il avait fraudés, un bruit, dont personne ne savait l'origine, se répandit que *les bonnets*, inquiets de la popularité du monarque, avaient résolu de s'emparer de lui et de livrer la Suède à la Russie : sur un mot de Gustave, dix mille bras se fussent levés pour le défendre, mais il calma lui-même la foule, et, pour prouver la fausseté de ces craintes, il rentra dans son palais, et toujours calme, tranquille, il assista à une représentation donnée le soir du 13 août, sur le théâtre de la cour, après laquelle il fit avec gaieté les honneurs d'un souper de quatre-vingts couverts, aux sénateurs, aux officiers et aux ambassadeurs des puissances étrangères.

Vers deux heures du matin, Gustave était seul dans la même chambre où Rudbek avait reçu ses serments et vu couler ses larmes au seul soupçon de complicité et de pacte avec la révolte.

— Encore une nuit sans sommeil, dit-il, et demain je serai roi ! J'aurai raison pour un peu d'or ou pour un sourire de cette noblesse vendue à toutes les corruptions. Demain, je repousserai du pied cette sottise populace qui a laissé sur moi l'odeur fétide de la misère, et je remettrai sa muselière à ce peuple imbecile qui s'imagine que ses maîtres le flattent pour le plaisir de se salir en le touchant ! Quelques heures encore... Ah ! le dernier instant qui sépare la pensée de l'exécution est un abîme ! Arrivé à ce point où l'on a tout miné autour de soi, le pied glisse, et l'on peut se prendre aux pièges qu'on a dressés pour les autres. Que faudrait-il pour me per-